



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chauxenue : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004571

Rapport n°9.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibérations du 30 juin 2016 et du 16 novembre 2017, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. En matière de marchés publics

Avenant n°1 – Réalisation de la ligne de bus en site propre de l'agglomération bisontine entre la gare Viotte et Témis – Lot 3 : Travaux de VRD et aménagements urbains, de l'avenue Léo Lagrange à l'avenue de l'Observatoire

Titulaire : COLAS EST

Montant initial : 3 884 568,24 € HT

Objet : Augmentation du montant du marché en raison de travaux supplémentaires et augmentation du délai d'exécution

Avenant notifié le : 31/10/2017

Incidence financière : +225 376,10 € HT, soit +5,8% par rapport au montant initial du marché

Avenant n°1 – Rénovation du réseau d'assainissement du dépôt de bus de Planoise

Titulaire : BONNEFOY/SBM TP

Montant initial : 614 995 € HT

Objet : Mise à jour du BPU initial et du montant des travaux pour tenir compte des travaux supplémentaires et des travaux modificatifs souhaités par la CAGB

Avenant notifié le : 13/11/2017

Incidence financière : +23 417,78 € HT, soit +3,67% par rapport au montant du marché initial

Avenant n°2 – Rénovation du réseau d'assainissement du dépôt de bus de Planoise

Titulaire : BONNEFOY/SBM TP

Montant initial : 614 995 € HT

Objet : l'avenant a pour objet d'acter la fusion de SBM TP et de deux autres sociétés qui deviennent SOGEA FRANCHE-COMTE, et donc la reprise des prestations initialement dévolues à SBM TP par ladite société

Avenant notifié le : 05/02/2018

Sans incidence financière

Avenant n°3 – Mission de Maîtrise d'œuvre relative au réaménagement et au doublement du pont de la Gibelotte et à la réalisation d'un mur de soutènement

Titulaire : INGEROP

Montant initial : 140 500 € HT

Objet : prise en compte des études complémentaires pour réduire l'épaisseur du tablier du pont afin de permettre le passage d'une caténaire appartenant à la SNCF

Avenant notifié le : 27/03/2018

Incidence financière : 3 255 € HT, soit 7,08% d'écart cumulé par rapport au montant du marché initial

Avenant n°1 – Rénovation de l'éclairage public au pôle bus rue Belin à Besançon

Titulaire : CITEOS

Montant initial : 73 180 € HT

Objet : introduction de deux prix nouveaux au BPU afin de respecter la norme d'éclairage ATEX

Avenant notifié le : 06/06/2018

Incidence financière : +10 760 € HT, soit une évolution de +14,7% par rapport au montant initial du marché

Avenant n°2 – Réalisation de la ligne de bus en site propre de l'agglomération bisontine entre la gare Viotte et Temis – Lot 2 : travaux de VRD et aménagements urbains, de la place Leclerc au pont de la Gibelotte

Titulaire : BONNEFOY

Montant initial : 2 714 544,75 € HT

Objet : Augmentation du montant du marché en raison de travaux supplémentaires

Avenant notifié le : 11/10/2017

Incidence financière : +67 817,16 € HT, soit 7,46% d'écart cumulé par rapport au montant initial du marché

Avenant n°1 – Marché liaison modes doux Prés-de-Vaux/Chalezeule – Lot 1 : Infrastructures de voirie

Titulaire : PBTP Démolitions

Montant initial : 332 849,90 € HT

Objet : prise en compte de prestations supplémentaires et en moins-value et intégration d'un prix nouveau suite à la réalisation d'adaptations de chantier (élargissement du chemin des Prés-de-Vaux, modification de la structure de la chaussée et perturbation du cadencement lors de la phase de terrassement suite à la découverte d'obus)

Avenant notifié le : 26/06/2018

Incidence financière : +73 514,10 € HT, soit +22,09% par rapport au montant initial du marché

Avenant n°3 – Marché de démolition dans le cadre de la réalisation de la ligne de bus en site propre de l'agglomération bisontine entre la gare Viotte et Témis

Titulaire : PBTP Démolitions

Montant initial : 94 250 € HT

Objet : intégration de travaux complémentaires

Avenant notifié le : 01/08/2018

Incidence financière : +4 185 € HT, soit +8,16% par rapport au montant initial du marché

Avenant n°1 – TCSP - Lot 5 : travaux d'ouvrage d'art du Pont de la Gibelotte

Titulaire : DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION

Montant initial : 265 065 € HT

Objet : rectification de la formule de révision

Avenant notifié le : 03/04/2017

Sans incidence financière

Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR, gazole et super sans plomb 95. Lot 3 : super sans plomb 95

Titulaire : THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION – 25300 PONTARLIER

Date de notification : 03/10/2018

Montant : 27 200 € HT

Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR, gazole et super sans plomb 95. Lot 2 : gazole

Titulaire : THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION – 25300 PONTARLIER

Date de notification : 04/10/2018

Montant : 33 750 € HT

Acquisition de véhicules CTTE – Fourgon – Benne – CU supérieure à 1 000kg. Volume utile de 8 à 20 m³ – Moteur diesel ou essence – 3 à 7 places

Titulaire : AUTOMOBILES FIAT SARL – 25770 FRANOIS

Date de notification : 08/10/2018

Montant : 33 353,54 € HT

Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR ; gazole et super sans plomb 95. Lot 2 : gazole

Titulaire : FRANC COMTOISE CARBURANTS COMBUSTIBLES – 25110 BAUME-LES-DAMES

Date de notification : 19/10/2018

Montant : 32 800 € HT

Réhabilitation d'un bassin aérien – Chemin des 3 rois

Titulaire : PELLEGRINI BTP SAS – 25110 PIERREFONTAINE LES VARANS

Date de notification : 21/12/2017

Montant : 89 723 € HT

Etude de diagnostic du réseau d'assainissement et définition du pré-programme détaillé

Titulaire : VERDI – 21000 DIJON

Date de notification : 15/09/2016

Montant : 31 490 € HT

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la STEP et du réseau d'eaux usées de Chaudfontaine

Titulaire : NALDEO – 25000 BESANCON

Date de notification : 25/09/2017

Montant : 44 943,33 € HT

II. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances

Contentieux :

- Affaire S. c/ CAGB : défense des intérêts de la CAGB dans le cadre d'une requête introduite devant le Tribunal administratif de Besançon le 4 octobre 2017. Le requérant sollicite la fixation de la date de réception des ouvrages précisant que les travaux sont exempts de désordre ainsi que la condamnation de la CAGB à lui verser la somme de 2000 € au titre de l'article L761-1 du CJA.
- Affaire CAGB c/ les occupants sans titre sur les parcelles situées chemin de la Combe noire à Besançon : Assignation en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Besançon en vue d'obtenir l'expulsion immédiate des occupants sans titre installés sur les parcelles n°OR81/ OR82/ OR126 et OR127, propriétés de CAGB sur la zone d'activité des Portes de Vesoul depuis le 5 septembre 2018.
Une ordonnance du 23 octobre 2018 rendue par le juge des référés du TGI a donné acte du désistement de la CAGB compte tenu du départ des occupants.

Dépôts de plainte :

- 16 août 2018 : menaces et violences à l'encontre d'un agent d'une déchetterie
- 6 septembre 2018 : vol d'eau rue Albert Thomas à Besançon
- 11 septembre 2018 : insultes à l'encontre d'un agent d'une déchetterie
- 11 septembre 2018 : vol d'eau chemin de la Combe noire à Besançon
- 17 septembre 2018 : vol d'eau rue Albert Thomas à Besançon

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président